
Adresse de la société populaire de Douai à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Douai à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 459;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21632_t1_0459_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

h'

[*La société populaire de Douai à la Convention nationale, le 23 vendémiaire an III*] (71)

Égalité, Liberté, Fraternité ou la mort.

Représentans

A la lecture de votre adresse au peuple français, nos cris, mille fois répétés, vive la République une et indivisible, vive la Convention, ont prouvé d'une manière non équivoque que chacun de nous est profondément pénétré des sentimens sublimes qu'elle renferme : Nous nous sommes écriés, la justice, la vertu, la probité ne sont plus de vains mots... Oui, citoyens Représentans, nous adoptons avec reconnaissance les principes que vous y consacrez, ils étoient déjà gravés dans nos coeurs, ils le sont dans tous ceux des véritables amis de la liberté... Périront donc tous ceux qui auroient l'intention criminelle de les violer, ils n'ont point de patrie, les hommes, nés pour le malheur du monde ils sont sourds à sa voix.

Legislateurs, maintenés dans les bornes de la justice, le gouvernement revolutionnaire ; que sa marche imposante et rapide terrasse nos ennemis intérieurs et qu'il nous fasse bientôt jouir de la plénitude de nos droits, nous jurons de vous seconder de tous nos efforts pour atteindre le but que vous vous proposés ; nous jurons de propager vos principes qui sont aussi les nôtres, avec l'enthousiasme que nous inspire l'amour de la liberté. Courage, union, Représentans la République triomphante au dehors, est déjà vôtre ouvrage, et bientôt des lois sages assureront au dedans le bonheur du peuple.

Vive la République une et indivisible. Vive la Convention.

Suivent 160 signatures.

i'

[*La société populaire et républicaine de Brutus-Villiers à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (72)

Liberté, Égalité.

Citoyens Representans.

Nous avons reçu votre adresse au Peuple français. Les nombreux applaudissemens dont sa lecture a été couverte, sont le garant certain du dévouement inaltérable qui ne cessera de nous lier à la Convention nationale.

Qu'ils sont beaux, qu'ils sont purs les principes développés dans ce code sublime ! le Républicain y reconnoit ses droits, il y reconnoit ses devoirs et ses obligations qui lui sont

imposées. Il y sera fidelle, Citoyens Représentans ; parce que la vertu est la base de ces obligations et que le républicain est essentiellement vertueux.

Maintenés d'une main ferme, ces principes consolateurs, que l'hideuse aristocratie se garde de sourire, que l'intrigue, que la faction des terroristes cesse de distiller le fiel de ces calomnies ; non quoiqu'elle ose dire, non ce régime bienfaiteur ne mène point à la royauté, la royauté, plutôt la mort ! ... oui plutôt la mort.

Les Républicains de Brutus-Villiers n'ont jamais varié, ils ne varieront point, ni les tentatives de la tyrannie, ni les discours emmiellés du modérantisme ni enfin les vociférations et les hurlemens du crime, ne lui en imposeront point.

Fidélité inviolable, dévouement sans borne à la représentation nationale, voila encore une fois leur profession de foi, à votre voix nous ferons tout, nous oserons tout pour combattre les tyrans, les anarchistes et tous les ennemis du peuple et faire triompher la liberté, la République une et indivisible.

Suivent 190 signatures.

j'

[*La société populaire de Lepellier-les-Bois, en séance tenue à Marguerite-de-l'Autel, 29 vendémiaire an III*] (73)

Liberté, Égalité et justice. Mort aux tyrans.

Citoyens Representans,

La société populaire de Lepellier-les-Bois séante en la ditte commune, pénétrée des principes de justice et d'humanité qui caractérisent l'ame vraiment republicaine, vouë à l'exécution publique les buveurs de sang et les terroristes villes satellites du tyran Robespierre. Elle félicite la Convention et le comité de Sureté générale de son activité à poursuivre tous ceux qu'ils reconnoissent vouloir propager le système sanguinaire de cet infâme Catilina, elle jure en outre de ne connoître pour centre unique et pour point de ralliement que la Convention nationale, et elle se declare l'ennemi de qui voudroit rivaliser avec elle.

Devouement sans bornes à la patrie, respect aux loix et attachement inviolable à la republique une indivisible, sont les sentimens dont elle fait profession ; isolée dans les forêts, il vous plaira lui envoyer votre journal de correspondance aux fins de se mettre au fait des loix et de n'être point trompée par quelques journalistes.

Fait en la ditte société populaire ce vingt neuf vendémiaire troisième année Republicaine une et indivisible.

Suivent 15 signatures.

(71) C 325, pl. 1411, p. 30.

(72) C 325, pl. 1411, p. 29.

(73) C 325, pl. 1411, p. 27.